

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 203

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 16 BIS

Substituer aux mots :

« les stéréotypes, les préjugés sexistes »

les mots :

« la dégradation de l'image de la femme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.